



Secteur Piémonts Garrigues

LEGENDE

☐ Limites de zones

Espaces perméables minimum (%)

- ☐ NR (non réglementé)
- ☐ 5 - 10
- ☐ 15 - 20
- ☐ 25 - 30
- ☐ 35 - 40
- ☐ 45 - 50
- ☐ 55 - 60
- ☐ 65 - 70
- ☐ 75 - 80
- ☐ 85 - 90
- ☐ 95 - 100

☐ eca (en cours d'analyse)

Emprises Bâties / Espaces Perméables :

L'Emprise Bâtie (EB) maximale peut être réglementée à l'échelle de la surface :

- de l'Unité Foncière (UF) ;
- de la Bande Principale (BP) ;
- de la Bande Secondaire (BS).

L'Emprise Bâtie doit être inférieure ou égale au pourcentage indiqué au règlement graphique.

L'Espace Perméable (EP) minimal peut être réglementé à l'échelle de la surface :

- de l'Unité Foncière (UF) ;
- de la Bande Principale (BP) ;
- de la Bande Secondaire (BS).

L'Espace Perméable doit être supérieur ou égal au pourcentage indiqué au règlement graphique.

EB max :	UF	Bp	Bs
EP min :	UF	Bp	Bs

L'unité foncière (UF), l'espace perméable (EP), l'emprise bâtie (EB), la Bande Principale (BP) et la Bande Secondaire (BS) sont définis au lexique du règlement écrit.

